

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1670 17 août 2010

## **SOMMAIRE**

AIRES LIBRES - succursale luxembour-	Landsbanki Luxembourg S.A	80127
geoise 80131	L.S.M. Invest SPF	80114
Anhod 80131	MassMutual Europe S.A	80160
Barcelvila 80132	MEW, Messagerie Express Weiswampach	
Brasserie Gielen Eck S.A 80132	SA	80126
Care S.A 80134	Orion Capital	80122
Cercle Catholique - Katholischer Bürger-	Participations et Investissements Miné-	
verein 80133	raux	80122
Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A.	Phil S.à r.l	80123
	Polichem S.A	80124
Compagnie Internationale de Participation	Quinze S.à r.l	80123
et d'Investissement 80134	RAGLAN German Property S.A	80159
Consultation et Préparation Familiale	Relic S.A	80123
A.s.b.l	Relic S.A	80123
CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A 80139	Serpensem	80124
DAULUX S.A. Internationale Transport &	Siv-Holding	80132
Spedition 80143	Siv-Holding	80125
D.R.G. s.à r.l	Sofagi S.C.A., SPF	80145
DS2 Licensing S.à r.l	Sofimark S.A	
D.W.L. Immobilière S.A	Tarncourt S.à r.l	80126
Esch Investments S.A., SPF80144	Techno Holding S.A	80127
Eurozimmo S.à r.l	Techno Holding SPF	
E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l 80144	Tis-Holding	
FINANCIAL BIS Spf S.A 80139	Tit-Holding	
Fire Event Lux GmbH80133	Victoria Lux Invest S.à r.l	
formaCtion	WCC Poland Finco S.à r.l	
GHP International80146	WCC Poland S.à r.l.	
Green Bear S.A80144	WCC Romania S.à r.l.	
Harrods Property Investments Sàrl 80133	WorkOnce Mobile Sàrl	
Hock Consult80145	WP III Investments S.à r.l.	
Ibralux Holdings 1 S.A 80135	WP IV Investments S.à r.l	
Immobilière Le Bonheur S.A 80145	WP XIII Investments S.à r.l	
JMG Concept S.A 80145	Xantra S.A	
Josten Sàrl80160	Adilura S.A	60 I Z Z
Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.		



## L.S.M. Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.349.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

**FIDUPAR** 

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010081820/0.

(100092253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

#### DS2 Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 154.195.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Spare Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy, L-1940, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 150.252 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 <sup>th</sup> June, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") DS2 Licensing S.àr.l. which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DS2 Licensing S.àr.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may acquire and manage intellectual property rights, including but not limited to the licensing of intellectual property rights and the research and development of intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.



The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro ( $\leq$  12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro ( $\leq$  1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.



The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

## Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

- 8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
  - 8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:
- 8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.
- 8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.
- **Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for



collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December, 2010.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 <sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Spare Luxembourg S.àr.l., and the notary, Spare Luxembourg S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve hundred five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

## Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- 2. Has been appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Halsey S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy, L-1940, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 50.984

#### Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December, 2010.



Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Spare Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.252, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 juin 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DS2 Licensing S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DS2 Licensing S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut acquérir et gérer des droits de propriété intellectuelle, y compris sans limitation donner les droits de propriété intellectuelle en licence et effectuer des activités de recherché et de développement sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.



Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

## Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

- 8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.
- 8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant



ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

- 8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:
- 8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction:
- 8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.
- 8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.
- 8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.
- Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.
- Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.



**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Souscription et Payement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Spare Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Spare Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

## Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- 2. A été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.984

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29622. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le quatorze juillet de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010093277/432.

(100104076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

#### Orion Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2010080371/11.

(100091668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.179.

A. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 mai 2010, les actionnaires ont décidé de:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Léon A. Lhoist, avec adresse professionnelle au 13, Rue de Rochefort, 6953 Forrières, Nassogne, Belgique
- Jean-Pierre Hanin, avec adresse professionnelle au 141, Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles, Belgique
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Wojciech Jozef Malinowski, avec adresse professionnelle au 22, ul. Herwing Piatka, 31-234 Cracovie, Pologne
- Jacqueline d'Amecourt, avec adresse professionnelle au 9, Rue Sébastien Bottin, 75007 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

- 2. de renouveler le mandat de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L 1526 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.
- B. Lors du conseil d'administration tenue en date du 12 mai 2010, les administrateurs ont décidé de modifier le pouvoir de signature du délégué à la gestion journalière comme suit:

«Le délégué à la gestion journalière a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Le délégué à la gestion journalière a notamment le pouvoir d'effectuer seul tout paiement dans le cadre de la gestion journalière de la Société dont le montant n'excède par EUR 50 000.

Le délégué à la gestion journalière peut en outre effectuer tout paiement au nom de la Société pour un montant supérieur à EUR 50 000 en agissant conjointement avec un Administrateur de la Société».

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010080374/31.

(100091396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### Xantra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.128.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



#### FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010080451/12.

(100091572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

## Phil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 53.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080378/9.

(100091659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080384/9.

(100091683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080385/9.

(100091684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

## Quinze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.712.

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Orlando Manuel DE FIGUEIREDO FERREIRA, employé privé, demeurant à L-8190 Kopstal, 25, rue Schmitz,
  - 2) Monsieur Laurent NOEZ, employé privé, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 24, rue Michel Rodange, Lesquels ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:
- 1.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "QUINZE S.à r.l.", ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 152.712, constituée sous la forme juridique d'une société civile immobilière en vertu d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 877 du 30 août 2004 et transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2010, publié au Mémorial C numéro 1188 du 7 juin 2010.
- 2.- Les associés décident de modifier l'objet social de la société, et d'ajouter à la fin de l'article 3 des statuts un paragraphe avec la teneur suivante:
- " Art. 3. (dernier paragraphe). Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."
  - 3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
  - 4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. De Figueiredo Ferreira, L. Noez, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC / 2010 / 26703. - Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010081152/36.

(100091714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

## Serpensem, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 128.090.

Auszug aus dem Protokoll Ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 1. Juni 2010

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- 1. Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-I528 Luxemburg, 16A, Boulevard de la Foire nach L-I330 Luxemburg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zu verlegen.
- 2. Die Hauptversammlung der Aktionäre nimmt den Rücktritt von Herrn Pierre Berna als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2010 an.
- 3. Die Hauptversammlung der Aktionäre nimmt den Rücktritt von Herrn Jean Thyssen als Rechnungsprüfer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2010 an.
- 4. Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt die Ernennung mit sofortiger Wirkung von Herrn Jérôme Wunsch, geboren zu Luxemburg am 14. Juli 1959, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1330 Luxemburg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Jahreshauptversammlung im Jahr 2016.
- 5. Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt die Ernennung mit sofortiger Wirkung von Herrn François Georges, geboren zu Luxemburg am 21. März 1967, expert-comptable, mit Berufsanschrift in L-1330 Luxemburg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zum Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) bis zur Jahreshauptversammlung im Jahr 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2010.

**SERPENSEM** 

Alexander-Mayer-Groth / Jérôme Wunsch Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratanitglied

Référence de publication: 2010080391/27.

(100091164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

### Polichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 57.059.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 juin 2010 que:

- 1. Sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2011
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Claudio MASSIMO, demeurant au 17 Via Terragio, 20100 Milan (Italie);
- Monsieur Patrick MOINET, demeurant au 37 rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.
- 2. Est réélu commissaire pour la même période:
- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., ayant son siège social à 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 juin 2010. Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010081144/18.

(100091762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

## Siv-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080400/9.

(100091660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### Sofimark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 141.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080409/9.

(100091690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### C. P. F., Consultation et Préparation Familiale A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 3, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg F 5.218.

Modification des statuts acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010 à Itzig.

Art. 4. L'association répond à une grande variété de défis dans le contexte de la vie Familiale et conjugale et propose des activités ciblées qui regroupent les compétences de services de la formation et conseil socio-familial, de la consultation psychologique et thérapeutique ainsi que de la médiation socio-familiale. Outre le soutien concret de personnes vivant des situations de détresse, l'A.s.b.l. est soucieuse de créer des espaces de réflexions critiques quant à l'épanouissement des familles. Elle s'oriente selon la vision chrétienne de l'être humain.

## Art. 5. Dans ce but, elle entend proposer:

- Des sessions de préparation à la vie conjugale.
- Des activités de formation socio-familiale, préventives et thérapeutiques, dans les différents défis des phases de la vie individuelle, familiale et conjugale.
- L'accompagnement psycho-social et socio-éducatif de situations de grossesses difficiles, conflictuelles et/ou non-désirées.
- L'accompagnement de femmes et d'hommes en situation de séparation et en instance de divorce, optimisation de la parentalité, soutien aux familles mononucléaires et reconstituées.
- Le ressourcement personnel par des activités visant la promotion de l'affirmation et de l'estime de soi vis-à-vis de la vie familiale et sociale.
  - Sensibilisation, formation et supervision de multiplicateurs dans le cadre de la promotion socio-familiale

L'association collabore avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires, notamment le CPF Service pastoral "FamilljePastoral".

- Art. 7. L'admission d'un membre est prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers des voix.
- Art. 9. Le taux des cotisations est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Cette cotisation ne pourra dépasser 25 € par an.
- Art. 12. L'association est géré par un Conseil d'Administration composé de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus par l'Assemblée Générale à la majorité relative des voix. Les administrateurs sont élus pour trois ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par tiers: les premiers membres sortants était désignés par tirage au sort, leur mandat expirant respectivement après une ou deux années. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale.



Le Conseil d'Administration exerce tous les pouvoirs que la loi n'a pas réservé expressément à l'Assemblée Générale. Référence de publication: 2010083024/36.

(100092155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

#### Tarncourt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tarncourt S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010080418/11.

(100091657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### Tis-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080425/9.

(100091661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

## WP XIII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 523.301,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010080450/11.

(100091607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

#### MEW, Messagerie Express Weiswampach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.781.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080601/12.

(100090163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.



## Landsbanki Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 78.804.

#### **EXTRAIT**

Par jugement commercial du 21 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 15 ème chambre, siégeant en matière commerciale, a modifié le mode de liquidation de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. comme suit:

Les listes avec les créances périodiquement admissibles seront déposées au greffe de la quinzième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 15 au 25 de chaque mois de l'année 2010 pour inspection par les créanciers lesquels pourront former contredit dans les conditions spécifiées au dispositif du jugement du 12 décembre 2008.

L'exécution provisoire dudit jugement a été ordonnée nonobstant toutes voies de recours.

Sa publication a été ordonnée par extrait au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, dans le Journal Officiel des Communautés Européennes, dans les journaux Luxemburger Wort, Tageblatt, Financial Times, Le Monde, El Pais et Morgan Blaõiõ, dans les huit jours de son prononcé conformément à l'article 61 (12) de la loi modifiée sur le secteur financier.

Pour la liquidation judiciaire de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A.

Yvette HAMILIUS

Référence de publication: 2010081825/20.

(100092131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

# Techno Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Techno Holding S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 juin 2010.

Pour la société Anja HOLTZ Le notaire

Référence de publication: 2010080606/14.

(100089864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

#### Eurozimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Aciérie.

R.C.S. Luxembourg B 154.190.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Monsieur Jean Philippe Cyngler, né à Liège (Belgique) le 21 mars 1977, domicilié Route du Condroz, 474 a 4031 Angleur, Belgique.

représenté ici par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1** er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts).



La Société comporte un associé unique propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut, à toute époque, augmenter le nombre de ses associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet (i) toute opération concernant la gestion, l'achat, la location et la vente de tous espaces en emplacements publicitaires, sur tous supports et moyens de communication pour compte propre et pour compte tiers; (ii) la création, l'acquisition, l'édition, la publication et l'exploitation de tous sites internet; (iii) tous services techniques, administratifs et commerciaux relatifs à des sites internet; (iv) toute opération qu'elle qu'en soit la forme ou le procédé, existant ou en devenir, relative à l'information, l'édition et la publicité; (v) la réalisation tant pour compte propre que pour compte de tiers des études de marché, des prestations de services de conseil en marketing destinés aux entreprises et aux particuliers et (vi) l'exploitation des bases de données informatiques.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

La Société peut accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, soit seule ou en participation avec d'autres, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, soit par elle-même, soit par d'autres, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société aura également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Eurozimmo S.à r.l.».
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi au n° 76, rue de l'aciérie, L-1112 Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales.

- **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, chaque part étant entièrement libérée par des versements en espèces.
- Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.



## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Dans le cas de pluralité de Gérants, ceux-ci exerceront leurs compétences au sein du Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature du Gérant ou d'un membre du Conseil de Gérance.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

## Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 15. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre re-



commandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire. lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant/Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 17. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition.

- Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 29. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant/Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

#### 80131



#### Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:	
Jean-Philippe Cyngler	250 parts
Total	250 parts

Les deux cent cinquante parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide que la Société sera administrée par:

Jean-Philippe Cyngler, né à Liège (Belgique) le 21 mars 1977, domicilié Route du Condroz, 474 a 4031 Angleur, Belgique. La durée du mandat du gérant est illimitée.

L'adresse du siège social est fixée au n°76, rue de l'aciérie, L-1112 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juillet 2010. Relation: lac/2010/30311. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010093281/202.

(100103922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

#### formaCtion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 113.243.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080608/10.

(100090799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### AIRES LIBRES - succursale luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1280 Luxembourg, 2, rue du Père Jacques Brocquart.

R.C.S. Luxembourg B 151.647.

Extrait de la décision du représentant permanent à Luxembourg

Il est décidé de transférer le siège de la succursale luxembourgeoise du 12, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg au 2, rue du Père Jacques Brocquart, L-1280 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010. Référence de publication: 2010080612/12. Signature.

(100090927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

### Anhod, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.625.

## EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 22 avril 2010, les décisions suivantes ont été prises:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, à 26, boulevard Royal, L-2449.



Pour extrait conforme Signature Le scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2010080615/14.

(100090948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### Siv-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 2010

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Mathias Poncin, avocat, né le 21 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant 7, route d'Esch, L 1470 Luxembourg et de Monsieur Karl Pistotnik, né le 12 août 1944 à Vienne (Autriche), demeurant Börsegasse 12, A-1010 Wien, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.
- Le mandat de commissaire aux comptes de la société Triple A Consulting, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61 417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme Pour SIV-Holding

Référence de publication: 2010081171/18.

(100091699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

#### Barcelvila, Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 13, Geie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 92.226.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de commissaire aux comptes de la société BARCELVILA S.A., actuellement en faillite, ayant son siège social à L-7010 ANGELSBERG, 13, Geie-Wee, avec effet au 10.05.2010.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Diekirch, le 25 juin 2010. C.F.N. GESTION S.A. Carlos SARAIVA

Référence de publication: 2010080618/14.

(100090665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### Brasserie Gielen Eck S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.244.

#### **EXTRAIT**

Madame Brigitte DROUOT et Monsieur Hervé dit Marc GASPESCH, en leur qualité d'agents domiciliataires, dénoncent le siège social de la société BRASSERIE GIELEN ECK SA, établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 208, route de Thionville, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.244, avec effet au 7 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080620/14.

(100090599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



#### Cercle Catholique - Katholischer Bürgerverein, Société Anonyme.

Siège social: L-9251 Diekirch, 38, rue Edmond-Jean Klein.

R.C.S. Luxembourg B 109.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080625/10.

(100090972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### Fire Event Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 138.341.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25/06/2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

B.P. 80 L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010080644/16.

(100090668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

## Harrods Property Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 91.830.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 137.537.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 23 juin 2010

En date du 23 juin 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions des personnes suivantes avec effet au 7 mai 2010:

- Monsieur Christophe Seefeld, gérant A
- Monsieur André Linder, gérant A
- Monsieur Emmanuel Reveillaud, gérant
- Monsieur Charles Ossola, gérant B

de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et à durée indéterminée:

- Monsieur Ahmad Mohd A Y Al-Sayed, gérant A, né le 5 juillet 1976 à Manama, Bahreïn, ayant comme adresse professionnelle 2, Al Zoor Street, Wakra, Doha, Qatar;
- Monsieur Kamel Maamria, gérant A, né le 17 octobre 1962 à Gafsa, Tunisie, ayant comme adresse professionnelle Q-Tel Tower, West Bay, Doha, Qatar;
- Monsieur Hussain Al Abdulla, gérant A, né le 1 <sup>er</sup> janvier 1957 à Qatar, ayant comme adresse professionnelle 1, Althabit Street, Al-Wakra, Qatar;
- Monsieur Khalifa Al Kuwari, gérant A, né le 10 janvier 1977 à Qatar, ayant comme adresse professionnelle Al Gharafa Street, Doha, Qatar;
- Monsieur Benoît Nasr, gérant B, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, gérant B, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, ayant comme adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Ahmad Mohd A Y Al-Sayed, gérant A

Monsieur Kamel Maamria, gérant A



Monsieur Hussain Al Abdulla, gérant A

Monsieur Khalifa Al Kuwari, gérant A

Monsieur Benoît Nasr, gérant B

Monsieur Jean-Christophe Dauphin, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Harrods Property Investments Sarl

Signature

Référence de publication: 2010083080/39.

(100092112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

#### Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 6 décembre 2007:

- Est nommé Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée de 17, Rue des Jardiniers, L 1835 Luxembourg comme le réviseur d'entreprise avec effet du 6 décembre 2007.
- Le mandat prenda fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010080626/15.

(100090796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080627/10.

(100090973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### CIPARI, Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.518.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12.04.2010

Le mandat de Commissaire Réviseur du cabinet Delvaux, Fronville, Servais & Associés (DFSA) 428 chaussée de Louvain B- 1380 LASNE arrive à expiration à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale renomme en qualité de Commissaire ce cabinet en notant sa nouvelle dénomination BDO DFSA Réviseurs d'entreprises scrl 428 Chaussée de Louvain B-1380 LASNE OHAIN pour une période de 3 ans qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2010080629/15.

(100090923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



### Ibralux Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.748.

In the year two thousand ten, on the fourth of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company IBRALUX HOLDINGS 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on April 27, 2010 pursuant to a deed received by the notary Jean SECKLER, prenamed, not yet published, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 152748.

The meeting is opened and presided over by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Reduction of the subscribed capital by an amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) so as to bring it from EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand Euro) to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) by dispensation from paying-up the amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) corresponding to the full paying-up of 3,000 (three thousand) Class A shares, 3,000 (three thousand) Class B shares, 3,000 (three thousand) Class C shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class D shares, 6,000 (six thousand) Class E shares, 6,000 (six thousand) Class F shares, 3,000 (three thousand) Class G shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class H shares shares, the aim being to adapt the financial means of the company to its future activities.
- 2. Exchange and cancellation of all the 27,000 (twenty-seven thousand) shares representing the whole capital, corresponding to an amount of EUR 650,000 (six hundred fifty thousand Euro), againt issuance of 6,750 (six thousand seven hundred fifty) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, so that the share capital will amount to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) represented by 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely subscribed and paid up, to be held as follows:
- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 Class A shares, 749 Class B shares, 750 Class C shares, 375 Class D shares, 1,500 Class E shares, 1,500 Class F shares, 750 Class G shares, 375 Class H shares
  - Guy HORNICK: 1 Class A share
  - Luc HANSEN: 1 Class B share
  - 3. Subsequent amendment of article 5, paragraphs 1 and 4 of the by-laws in order to read them as follows:

#### **English version**

- "Art. 5. Paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) divided into 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventyfive) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which have the same rights in all respects."
- "Art. 5. Paragraph 4. For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to be divided into 7,500 (seven thousand five hundred) Class A shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class C shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class D shares, 15,000 (fifteen thousand) Class E shares, 15,000 (fifteen thousand) Class F shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class G shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

#### French version

" Art. 5. Alinéa 1. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard."



- "Art. 5. Alinéa 4. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.750.000 (six millions sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie A, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie B, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie C, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie D, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie E, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie F, 7.500 (sept mille cinq cents mille) actions de catégorie G, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune."
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) As appears from the attendance list, the 27,000 (twenty-seven thousand) shares representing the whole capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.
  - IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### First resolution

The Meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) so as to bring it from EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand Euro) to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) by dispensation from paying-up the amount of EUR 2,025,000 (two million twenty-five thousand Euro) corresponding to the full paying-up of 3,000 (three thousand) Class A shares, 3,000 (three thousand) Class B shares, 3,000 (three thousand) Class C shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class D shares, 6,000 (six thousand) Class E shares, 6,000 (six thousand) Class F shares, 3,000 (three thousand) Class G shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class H shares shares, the aim being to adapt the financial means of the company to its future activities.

#### Second resolution

The Meeting decides to exchange and to cancel all the 27,000 (twenty-seven thousand) shares representing the whole capital, corresponding to an amount of EUR 650,000 (six hundred fifty thousand Euro), againt issuance of 6,750 (six thousand seven hundred fifty) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, so that the share capital will amount to EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) represented by 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely subscribed and paid up, to be held as follows:

- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 Class A shares, 749 Class B shares, 750 Class C shares, 375 Class D shares, 1,500 Class E shares, 1,500 Class F shares, 750 Class G shares, 375 Class H shares
  - Guy HORNICK: 1 Class A share - Luc HANSEN: 1 Class B share

#### Third resolution

The Meeting decides to amend consequently article 5, paragraphs 1 and 4 of the by-laws in order to read them as follows:

- "Art. 5. Paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) divided into 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which have the same rights in all respects."
- "Art. 5. Paragraph 4. For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to be divided into 7,500 (seven thousand five hundred) Class A shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class C shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class D shares, 15,000 (fifteen thousand) Class E shares, 15,000 (fifteen thousand) Class F shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class G shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IBRALUX HOLDINGS 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 27 avril 2010 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, non encore publié, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 152748.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Réduction du capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) pour le porter de EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille euros) à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) par dispense de libération totale du montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) correspondant à la libération totale des 3.000 (trois mille) actions de catégorie A, 3.000 (trois mille) actions de catégorie B, 3.000 (trois mille) actions de catégorie C, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie D, 6.000 (six mille) actions de catégorie E, 6.000 (six mille) actions de catégorie F, 3.000 (trois mille) actions de catégorie G, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie H, le but étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.
- 2. Echange et annulation des 27.000 (vingt-sept mille actions représentatives de l'intégralité du capital, correspondant à un montant de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros), contre l'émission de 6.750 (six mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, de telle sorte que le montant du capital s'élèvera à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, à détenir comme suit:
- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 actions de catégorie A, 749 actions de catégorie B, 750 actions de catégorie C, 375 actions de catégorie D, 1.500 actions de catégorie E, 1.500 actions de catégorie F, 750 actions de catégorie G, 375 actions de catégorie H
  - Guy HORNICK: 1 action de catégorie A
  - Luc HANSEN: 1 action de catégorie B
  - 3. Modification subséquente de l'article 5, alinéas 1 et 4 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

## **English version**

- "Art. 5. Paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) divided into 750 (seven hundred fifty) Class A shares, 750 (seven hundred fifty) Class B shares, 750 (seven hundred fifty) Class C shares, 375 (three hundred seventy-five) Class D shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class E shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class F shares, 750 (seven hundred fifty) Class G shares, 375 (three hundred seventy-five) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which have the same rights in all respects."
- "Art. 5. Paragraph 4. For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 6,750,000 (six million seven hundred fifty thousand Euro) to be divided into 7,500 (seven thousand five hundred) Class A shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class C shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class D shares, 15,000 (fifteen thousand) Class E shares, 15,000 (fifteen thousand) Class F shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class G shares, 3,750 (three thousand seven hundred fifty) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."



#### French version

- " Art. 5. Alinéa 1. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard."
- " Art. 5. Alinéa 4. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.750.000 (six millions sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie A, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie B, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie C, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie D, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie E, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie F, 7.500 (sept mille cinq cents mille) actions de catégorie G, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune."
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il appert de la liste de présence que les 27.000 (vingt-sept mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) pour le porter de EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille euros) à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) par dispense de libération totale du montant de EUR 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille euros) correspondant à la libération totale des 3.000 (trois mille) actions de catégorie A, 3.000 (trois mille) actions de catégorie B, 3.000 (trois mille) actions de catégorie C, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie D, 6.000 (six mille) actions de catégorie F, 3.000 (trois mille) actions de catégorie G, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie H, le but étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'échanger et d'annuler les 27.000 (vingt-sept mille actions représentatives de l'intégralité du capital, correspondant à un montant de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros), contre l'émission de 6.750 (six mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, de telle sorte que le montant du capital s'élèvera à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, à détenir comme suit:

- ODESSA SECURITIES S.A.: 749 actions de catégorie A, 749 actions de catégorie B, 750 actions de catégorie C, 375 actions de catégorie D, 1.500 actions de catégorie E, 1.500 actions de catégorie F, 750 actions de catégorie G, 375 actions de catégorie H
  - Guy HORNICK: 1 action de catégorie A
    Luc HANSEN: 1 action de catégorie B

## Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie A, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie B, 750 (sept cent cinquante) actions de catégorie C, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie D, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie E, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie F, 750 8sept cent cinquante) actions de catégorie G, 375 (trois cent soixante-quinze) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard."



" **Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 6.750.000 (six millions sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie A, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie B, 7.500 (sept mille cinq cents) actions de catégorie C, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie D, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie E, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie F, 7.500 (sept mille cinq cents mille) actions de catégorie G, 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, E. DUBLET, S. BOULARD, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2010. Relation GRE/2010/2030. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1 er juillet 2010.

Référence de publication: 2010083691/245.

(100094048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

#### CORSAIR (Luxembourg) N°8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.499.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2010

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme administrateur de la société est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour le conseil d'administration

**Signatures** 

Référence de publication: 2010080630/15.

(100090903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### FINANCIAL BIS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.187.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

- 1. Madame Franca Di Mario, employée privée, née à Anagni (Italie), le 09 mars 1957, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet,
- 2. Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, née à Villerupt (France) le 28 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.



Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé SPF), sous forme d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, sous forme de société anonyme dénommée: «FINANCIAL BIS Spf S.A.».
- **Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.
- Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique luimême.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.



Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

- **Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.
  - Art. 11. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.



Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2011.

## Souscription

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à 100% (cent pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400,EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoquer et, a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).



Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1. Madame Franca Di Mario, employée privée, née à Anagni (Italie), le 09 mars 1957, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet,
- 2. Sandrine Pellizzari, employée privée, née à Villerupt (France) le 28 mai 1977, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
- 3. Mariateresa Battaglia, employée privée, née à Cropani (Italie) le 1 <sup>er</sup> janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

#### Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.,17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 96.848.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2016.

#### Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Di Mario, S. Pellizzari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. LAC/2010/30161. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093307/201.

(100103839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

#### D.R.G. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.244.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080632/10.

(100090792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### D.W.L. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080634/10.

(100090968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

## DAULUX S.A. Internationale Transport & Spedition, Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 25.660.

Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire en date du 31 juillet 2009, le mandat de commissaire aux comptes a été repris par la société BDO Tax & Accounting issue de la scission, inscrite sous le numéro Luxembourg B 147 571, sise au 2 avenue Charles de Gaulle. La durée de son mandat reste inchangée et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera l'exercice clos au 31 décembre 2014.



Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010080635/13.

(100090933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

## Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.395.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2010 à 10.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte - Neuve à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY, 92 rue de l'Horizon L-5960 Itzig et de la société COSAFIN SA, 23 avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg., représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Koen LOZIE, 61 Grand-Rue L-8510 Redange-sur -Attert au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean Quintus.
- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer The Clover, 8 rue Haute L-4963 Clemency au poste de commissaire aux comptes en remplacement de VO Consulting LUX SA.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2010.

Pour copie conforme

Signatures

Référence de publication: 2010083056/21.

(100092142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

#### E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.213.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2010

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme gérant de la société est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010080638/15.

(100090896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010

L'assemblée générale a décidé de révoquer le mandat d'administrateur de catégorie B de la société OTT & Co S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010080647/14.

(100090965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



## Sofagi S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 15 juin 2010

#### Résolution

Le mandat des Membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de renouveler le mandat de:

- Fidupar, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg représentée par Mr Noël Didier, 10, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg
- COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L 2227 Luxembourg représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg
- V.O. Consulting Lux S.A. 8, rue Haute L 4963 Clémency représentée par Mr Eric Jolas, 8, rue Haute, L 4963 Clémency

en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme

Le Gérant commandité

Fauveluxe Sàrl

Société à responsabilité limitée

J. WINANDY / E. ZORBIBE

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2010083151/25.

(100092144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

#### Hock Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 145.277.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080649/10.

(100090797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

## Immobilière Le Bonheur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 8, Val Saint André. R.C.S. Luxembourg B 147.275.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2010

Suite à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société GLOBAL GESTION S.àr.I., pour une nouvelle période d'une année.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010080650/11.

(100090891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

## JMG Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 115.022.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois JMG CONCEPT S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2010.

M. AMMIALI.

Référence de publication: 2010080652/10.

(100090661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



### GHP International, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.162.

In the year two thousand and ten, on the third day of June.

Before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### There appeared:

Great Hill Equity Partners IV, LP, a fund existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (the "Contributor 1"), here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Great Hill Investors, LLC, a company incorporated under the laws of Massachusetts, having its registered office at 1 Liberty Square, Boston MA 02109 (the "Contributor 2", together with the Contributor 1, the "Contributors"), here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- That the appearing parties are the shareholders of GHP International, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 153.162, incorporated on 4 May 2010 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary (the "Company").
- II.- That all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.
  - III.- That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 77,500 (seventy-seven thousand five hundred Euro) by the issuance of 77,500 (seventy-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 936.49 (nine hundred thirty-six point forty-nine);
- 3. Subscription and payment by Great Hill Equity Partners IV, LP and Great Hill Investors, LLC of the 77,500 (seventy-seven thousand five hundred) new shares issued by the Company by way of a contribution in kind;
  - 4. New composition of the shareholding of the Company;
- 5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the share capital; and
  - 6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

#### First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting. The shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 77,500 (seventy-seven thousand five hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,000 (ninety thousand Euro) by the issuance of 77,500 (seventy-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") in favor of the Contributors, subject to the payment of a global share premium of EUR 936.49 (nine hundred thirty-six point forty-nine Euro) (the "Share Premium").

The whole is to be fully paid up through a contribution in kind (the "Contribution") consisting in a receivable held by the Contributors against the Company amounting globally to EUR 78,436.49 (seventy-eight thousand four hundred thirty-six Euro and forty-nine Eurocent) (the "Receivable").



#### Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributors of the New Shares by the Contribution.

#### Contributors' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Contributors, pre-named.

Contributor 1 declares to subscribe to 77,283 (seventy-seven thousand two hundred eighty-three) New Shares in the Company subject to the payment of a share premium amounting to EUR 933.87 (nine hundred thirty-three point eighty-seven Euro) and to pay them up entirely by the contribution of its 99.72% (ninetynine point seventy-two per cent) interests in the Receivable being a value of EUR 78,216.87 (seventy-eight thousand two hundred sixteen point eighty-seven Euro).

Contributor 2 declares to subscribe to 217 (two hundred seventeen) New Shares in the Company subject to the payment of a share premium amounting to EUR 2.62 (two point sixty-two Euro) and to pay them up entirely by the contribution of its 0.28% (zero point twenty-eight per cent) interests in the Receivable being a value of EUR 219.62 (two hundred nineteen point sixty-two Euro).

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributors through the Contribution.

#### Description of the contribution

The assets contributed by the Contributors are documented in the balance sheet of the Company dated 3 June 2010. The Contribution is composed of the Receivable.

#### Valuation

The net value of the Contribution is EUR 78,436.49 (seventy-eight thousand four hundred thirty-six Euro and forty-nine Eurocent).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 June 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### Managers' intervention

Thereupon intervene:

- 1. Mr. Peter L. Garran, with professional address at 1 Liberty Square, Boston MA 02109, Manager A;
- 2. Mr. Michael A. Kumin, with professional address at 1 Liberty Square, Boston MA 02109, Manager A; and
- 3. Mr. Benoit Bauduin, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Manager B.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on June 2, 2010, require to act that:

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

## Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Great Hill Equity Partners IV, LP: 89,748 (eighty-nine thousand seven hundred forty-eight) shares.
- Great Hill Investors, LLC: 252 (two hundred fifty-two) shares.

The notary acts that the 90,000 (ninety thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

## Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 (the second paragraph remaining unchanged) of the articles of association of the Company to be read as follows:

" Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 90,000 (ninety thousand Euro), represented by 90,000 (ninety thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro ( $\leq$  1,500.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire public de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Sont apparus:

Great Hill Equity Partners IV, LP, un fonds existants sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (l'"Apporteur 1"), ici duement représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing-privé.

Great Hill Investors, LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Massachusetts, ayant son siège social au 1 Liberty Square, Boston MA 02109 (l'"Apporteur 2", ensemble avec l'Apporteur 1, les "Apporteurs"), ici dument représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné sous seing-privé.

Les parties comparantes, représentées tel que mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que les parties comparantes sont les associés de GHP International, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéros B 153.162, constituée le 4 mai 2010 par acte notarié du notaire instrumentant (la «Société»).
- II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société d'une valeur de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.
  - IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation à la notification de la convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cent Euro) par l'émission de 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 936.49 (neuf cent trente-six Euro quarante-neuf);
- 3. Souscription et paiement par Great Hill Equity Partners IV, LP et Great Hill Investors, LLC des 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cent) nouvelles parts sociales émises par la Société, par voie d'apport en nature;
  - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
  - 5. Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société concernant le capital social; et
  - 6. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée. Les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points figurants à l'ordre du jour. Il est ensuite unanimement décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### Seconde résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cent Euro), afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euro) à un montant de EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille Euro), par l'émission de 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles») en faveur des Apporteurs, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission de EUR 936.49 (neuf cent trente-six Euro quarante-neuf) (la «Prime d'Emission»).

Le tout devant être payé par voie d'apport en nature (l'«Apport») consistant en une créance détenue par les Apporteurs à l'encontre de la Société dont le montant s'élève globalement à EUR 78.436,49 (soixante-dix-huit mille quatre cent trente-six Euro quarante-neuf) (la «Créance»).



#### Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Apporteurs des Parts Sociales Nouvelles ci-dessus par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient aux présentes les Apporteurs, précités.

L'Apporteur 1 déclare souscrire à 77.283 (soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-trois) Parts Sociales Nouvelles dans la Société sous condition du paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 933.87 (neuf cent trente-trois Euro quatre-vingt-sept) et les payer en intégralité par l'apport en nature de ses 99.72% (quatre-vingt-dix-neuf point soixante-douze pour cent) d'intérêts dans la Créance étant d'une valeur de EUR 78.216,87 (soixante-dixhuit mille deux cent seize Euro quatre-vingt-sept).

L'Apporteur 2 déclare souscrire à 217 (deux cent dix-sept) Parts Sociales Nouvelles dans la Société sous condition du paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.62 (deux Euro soixante deux) et les payer en intégralité par l'apport en nature de ses 0.28% (zéro point vingt-huit pour cent) d'intérêts dans la Créance étant d'une valeur de EUR 219.62 (deux cent dix-neuf Euro soixante-deux).

Les Parts Sociales Nouvelles ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par les Apporteurs au travers de l'Apport.

#### Description de l'apport

Les actifs apportés par les Apporteurs sont documentés dans le bilan de la Société daté du 3 juin 2010. L'Apport est composé de la Créance.

#### Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à EUR 78.436,49 (soixante-dix-huit mille quatre cent trente-six Euros quarante-neuf).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de valeur d'apport en date du 2 juin 2010, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### Intervention des gérants

## Ont comparu:

- 1. M. Peter L. Garran, demeurant professionnellement au 1 Liberty Square, Boston MA 02109, gérant A;
- 2. M. Michael A. Kumin, demeurant professionnellement au 1 Liberty Square, Boston MA 02109, gérant A; and
- 3. M. Benoit Bauduin, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant B.

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, conformément à la déclaration de valeur de l'Apport établie au 02 juin 2010, requièrent d'acter que; reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit cidessus, acceptent expressément la description de l'apport, et de son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

# Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été pleinement effectué, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Great Hill Equity Partners IV, LP: 89,748 (quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-huit) parts sociales -Great Hill Investors, LLC: 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales

Le notaire prend acte du fait que les 90.000 (quatre-vingt dix mille) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur la résolution à prendre ci-dessous.

## Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 (le second paragraphe restant inchangé) des statuts de la Société devant être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille Euros), représenté par 90.000 (quatre-vingt-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune».

#### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à approximativement mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.



A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2010. Relation: EAC/2010/6711. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010083658/225.

(100094140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

## Tit-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080426/9.

(100091662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

# Victoria Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTORIA LUX INVEST S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010080434/11.

(100091629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

# WorkOnce Mobile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 146.844.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58885 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010080438/10.

(100091680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

# WCC Poland Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010080442/11.

(100091152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.



# WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 122.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010080443/11.

(100091153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

# WCC Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010080444/11.

(100091154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

# Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.168.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

# THERE APPEARED:

Kennametal Widia Holdings Inc., a corporation, organized under the laws of Delaware, USA with its registered office at 1209 Orange Street, New Castle, DE 19801, USA, registered with the Trade Register of Delaware under number 3524404 ("KWH"),

here represented by Mrs. Solange Wolter, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.



Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Art. 6. Share capital - Shares.

## 6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at twenty six million five hundred thirty thousand three hundred thirty nine US Dollars (USD 26,530,339) represented by eighteen million two hundred thousand eight hundred thirty (18,200,830) Series 1 shares without designation of a nominal value and by four million six hundred sixty one thousand six hundred seventy (4,661,670) Series 2 shares without designation of a nominal value and by three million six hundred sixty seven thousand eight hundred thirty nine (3,667,839) Series 3 shares without designation of a nominal value all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

#### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Any shareholder who transfers one or more of his shares of Series 1, Series 2 or respectively Series 3 in the Capital of the Company to another person is obliged to transfer a same proportion of convertible or non-convertible instruments, which refer to shares of Series 1, Series 2 or respectively Series 3 of the Company in their terms and conditions, if any, to that same person, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible or non-convertible instruments.

#### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

## Art. 7. Management.

#### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A manager of a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may subdelegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

- **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of November of each year at 3 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.
- Art. 11. Fiscal year Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the



end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Subscription - Payment

The Articles having thus been established, KWH, prenamed, declared to subscribe for the entire share capital represented by eighteen million two hundred thousand eight hundred thirty (18,200,830) Series 1 shares without designation of a nominal value and by four million six hundred sixty one thousand six hundred seventy (4,661,670) Series 2 shares without designation of a nominal value and by three million six hundred sixty seven thousand eight hundred thirty nine (3,667,839) Series 3 shares without designation of a nominal value and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of three hundred twenty eight thousand one hundred sixty seven (328,167) shares without a par value representing the 99,9% of the share capital of Kennametal Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.714 ("KMT Luxembourg") (the "Contributed Shares").

It results from a declaration of value, issued by the manager(s) of KWH on June 15, 2010, that:

- There exists no pre-emption right or any right on the Contributed Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Shares be transferred to him. The Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and the Contributed Shares are not subject of any attachment.
  - The Contributed Shares are transferable.
- KWH is not aware of any significant matters, which should be brought to attention in order to enable the assessment of the value of the Contributed Shares.
- For the purpose of the contribution to be made to the Company, the Contributed Shares have been valued at their fair market value as at June 4, 2010 after using a discounted cash flow method.
- In this respect, KWH expressly states that to the best of the company's knowledge and belief the total value of the Contributed Shares amounts to twenty six million five hundred thirty thousand three hundred thirty nine US Dollars (USD26,530,339), which KWH thereby certifies as being true and fair.

Such declaration value after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

### Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2010.

# Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following manager(s):

Category A managers:

- Mr. Kevin G. Nowe, Vice President, Secretary and General Counsel of Kennametal Inc, born on July 11, 1952, in Pittsburgh, Pennsylvania, USA and residing professionally at 1600 Technology Way, Latrobe, PA 15650, USA,
- Mr. Lawrence J. Lanza, Vice President and Treasurer of Kennametal Inc, born on December 6, 1948 in New York City, New York, USA and residing professionally at 1600 Technology Way, Latrobe, PA 15650, USA.

Category B manager:

- Mr. Marcel Stephany, director of companies, born on September 4, 1951, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.



2. The registered office of the Company shall be established at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

# Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Satzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

#### IST FRSCHIENEN

Kennametal Widia Holdings Inc., eine Kapitalgesellschaft, organisiert nach den Gesetzen von Delaware, USA, mit Gesellschaftssitz in 1209 Orange Street, New Castle, Delaware 19801, eingetragen beim Handelsregister des Staates Delaware unter der Nummer 3524404 ("KWH"),

Hier vertreten durch Frau Solange Wolter, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Erschienenen und den amtierenden Notar vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben zeitgleich einregistriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorher angegeben, ersuchte den unterzeichneten Notar den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1. Gesellschaftsform.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die "Gesellschaft"), insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils aktuellen Fassung (hiernach das "Gesetz"), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die "Satzung"), die in den Artikeln 6.1, 6.2, 6.5, 8 und 13 Ausnahmeregeln über Einpersonengesellschaften beinhalten.
- Art. 2. Gesellschaftszsweck. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie deren Erwerb mittels Ankauf, Zeichnung, oder auf sonstige Weise, ebenso wie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder anderweitig von Wertpapieren, Schuldverschreibungen, Schuldforderungen, Anleihen und anderen Wertpapieren jeglicher Art und schließlich der Besitz, die Verwaltung und die Förderung ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann ebenfalls Anteile in Personengesellschaften halten.

Die Gesellschaft kann Kredite jeglicher Art aufnehmen und die Emission von Schuldverschreibungen, die umwandelbar sein können, ohne Börsengang durchführen, sowie Schuldverschreibungen ausgeben.

Sie kann verbundenen Gesellschaften jede Art von Unterstützung gewähren, jede Kontroll- und Aufsichtsmaßnahme vornehmen und jegliche Operationen, die der Verwirklichung und der Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes nützlich sind, durchführen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls jegliche kaufmännische, industrielle oder finanzielle Transaktionen durchführen, ebenso wie jegliche Geschäftstätigkeiten im Zusammenhang mit Immobilien oder beweglichem Eigentum.

- Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.
- Art. 4. Benennung. Die Gesellschaft trägt den Namen «Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.».
- Art. 5. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einen außerordentlichen, den Anforderungen an Satzungsänderungen genügenden Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise des Geschäftsführerrates, verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Zweigniederlassungen in Luxemburg oder im Ausland errichten.

# Art. 6. Gesellschaftskapital - Anteile.

6.1 Gezeichnetes Kapital

Das Gesellschaftskapital beträgt sechsundzwanzig Millionen fünfhundertdreißigtausenddreihundertneununddreißig amerikanische Dollar (USD 26.530.339), eingeteilt in achtzehn Millionen zweihunderttausendachthundertdreißig (18.200.830) Serie 1 Anteile ohne Nennwert, vier Millionen sechshunderteinundsechzigtausendsechshundertsiebzig (4.661.670) Serie 2 Anteile ohne Nennwert und drei Millionen sechshundertsiebenundsechzigtausendachthundertneununddreißig (3.667.839) Serie 3 Anteile ohne Nennwert, alle vollständig gezeichnet und gänzlich bezahlt.



Zu dem Zeitpunkt und so lange alle Anteile im Besitz eines einzigen Gesellschafters sind, ist die Gesellschaft eine "ein-Mann-Gesellschaft" ("société unipersonelle"), im Sinne von Artikel 179 (2) des Gesetzes. In diesem Falle sind unter anderem die Artikel 200-1 and 200-2 anzuwenden, was mit sich bringt dass jede Entscheidung des alleinigen Gesellschafters und jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft, die von ihm vertreten wird, schriftlich festgehalten werden muss.

#### 6.2 Änderung des Gesellschaftskapitals

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters, oder, im Falle von mehreren Gesellschaftern, durch einen Gesellschafterbeschluss, in Übereinstimmung mit Artikel 8 der vorliegenden Satzung und gemäß Artikel 199 des Gesetzes abgeändert werden.

#### 6.3 Anteil am Gewinn

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem entsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

#### 6.4 Unteilbarkeit der Anteile

Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt, ernennen.

# 6.5 Übertragung der Anteile

Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind dessen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragen werden. Jeder Gesellschafter, der einen oder mehrere seiner Serie 1, Serie 2 oder Serie 3 Anteile am Gesellschaftskapital an einen Dritten überträgt ist verpflichtet, die gleiche Anzahl der konvertierbaren oder nicht-konvertierbaren Finanzinstrumente, welche in ihren allgemeinen Geschäftsbedingungen auf die Anteile der Serie 1, Serie 2 bzw. Serie 3 Bezug nehmen, unter Beachtung der jeweils anwendbaren allgemeinen Geschäftsbedingungen an denselben Dritten zu übertragen.

## 6.6 Registrierung der Anteile

Alle Anteile laufen auf einen Namen einer bestimmten Person und sind, in Übereinstimmung mit Artikel 185 des Gesetzes, in das Gesellschafterregister eingetragen.

#### Art. 7. Verwaltung.

#### 7.1 Ernennung und Abberufung

Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Falls mehrere Geschäftsführer ernannt worden sind, bilden diese einen Geschäftsführerrat. Dieser Geschäftsführerrat ist in zwei Kategorien aufgeteilt, welche als "Kategorie A Geschäftsführer" und als "Kategorie B Geschäftsführer" bezeichnet werden.

Jeder Geschäftsführer, mit Ausnahme des alleinigen Geschäftsführers, soll bei seiner Ernennung durch den/die Gesellschafter als Kategorie A oder als Kategorie B Geschäftsführer ernannt werden.

Wird zu einem Zeitpunkt, an dem die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, ein weiterer Geschäftsführer ernannt, sollte der bereits existierende, ebenso wie der neue Geschäftsführer durch den/die Gesellschafter entweder der Kategorie A oder der Kategorie B zugeordnet werden.

Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein. Der/die Geschäftsführer ist/sind von dem/den Gesellschafter/n at nutum ernannt und kann/können von demselben/denselben ad nutum abberufen werden.

# 7.2 Vertretungs- und Unterzeichnungsbefugnisse

Gegenüber Dritten sowie in rechtlichen Angelegenheiten verfügen der/die Geschäftsführer über die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen vorzunehmen und zu bestätigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen, sofern dabei die Vorgaben dieses Artikels beachtet wurden.

Im Falle eines alleinigen Geschäftsführers wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift dieses Geschäftsführers rechtlich verpflichtet. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Kategorie A und eines Kategorie B Geschäftsführers verpflichtet.

Der alleinige Geschäftsführer, oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter abtreten. Der Geschäftsführer, oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, wird die Zuständigkeit, die Vergütung (falls erforderlich) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Konditionen seiner Beauftragung festlegen.

#### 7.3 Befugnisse

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des Geschäftsführers beziehungsweise des Geschäftsführerrates.

#### 7.4 Verfahren

Der Geschäftsführerrat kann nur dann rechtmäßig handeln und beraten wenn mindestens die Mehrheit der Kategorie A sowie die Mehrheit der Kategorie B Geschäftsführer bei der Versammlung des Geschäftsführerrates anwesend oder vertreten ist.



Im Falle von mehreren Geschäftsführern werden Beschlüsse durch die Mehrheit der Stimmen der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen, wobei jeweils eine einfache Mehrheit in jeder Kategorie der Geschäftsführer vonnöten ist.

Schriftliche Beschlüsse, denen von allen Geschäftsführern zugestimmt und die von allen unterschrieben wurden, haben dieselbe Gültigkeit wie die während der Geschäftsführerratssitzung gefassten Beschlüsse. Die Zustimmung kann sich in einem oder in mehreren Schriftstücken befinden.

Jeder Geschäftsführer kann mittels Telefon-oder Videokonferenzschaltung oder gleichartigen Kommunikationsmitteln, die es den teilnehmenden Geschäftsführern erlauben einander zu hören und zu verstehen, an jeder Geschäftsführerratssitzung teilnehmen. Die Teilnahme an einer solchen Sitzung mittels dieser Kommunikationsmittel wird wie eine persönliche Teilnahme an der Sitzung angesehen.

7.5 Haftung der Geschäftsführer

Der/die Geschäftsführer geht/gehen durch die Ausführung seines/ihrer Mandates/Mandate im Namen der Gesellschaft, wegen seiner/ihrer Position, keinerlei persönliche Haftung ein.

Art. 8. Gesellschafterversammlung. Der alleinige Gesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle mehrere Gesellschafter kann jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl seiner Anteile, an den Abstimmungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte entsprechend der Anzahl seiner Anteile. Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn sie von den Gesellschaftern, die wenigstens fünfzig Prozent des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen wurden.

Beschlüsse, die die Satzung der Gesellschaft abändern, müssen jedoch im Einklang mit dem Gesetz durch eine zahlenmäßige Mehrheit der Gesellschafter, die mehr als drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden. Im Falle der Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf diese Entscheidung sogar der Einstimmigkeit.

Wenn die Anzahl der Gesellschafter unter fünfundzwanzig ist, ist das Abhalten der Gesellschafterversammlung nicht vorgeschrieben. In diesem Fall wird jedes Mitglied einen präzisen Wortlaut des Textes der Beschlüsse oder Entscheidungen, die es zu treffen gilt, erhalten und kann seine Abstimmung schriftlich mitteilen.

- **Art. 9. Jährliche Gesellschafterversammlung.** Wenn die Anzahl der Gesellschafter mehr als fünfundzwanzig beträgt wird eine jährliche Gesellschaftsversammlung, in Übereinstimmung mit Artikel 196 des Gesetzes, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen Ort in Luxemburg, der in dem Einberufungsschreiben angegeben wird, jedes Jahr am ersten Montag im November um 15.00 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag kein Bankarbeitstag ist, wird die jährliche Versammlung am nachfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.
- **Art. 10. Prüfung.** Wenn die Anzahl der Gesellschafter mehr als fünfundzwanzig beträgt, werden die Operationen der Gesellschaft von einem oder mehreren statutarischen Prüfern in Übereinstimmung mit Artikel 200 des Gesetzes, geprüft. Dieser statutarische Prüfer muss kein Gesellschafter sein. Falls mehrere statutarische Prüfer ernannt worden sind werden sie in einem Kollegium agieren und einen Prüferrat bilden.
- **Art. 11. Geschäftsjahr Jahresabschluss.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreißigsten Juni des Folgejahres.

Jedes Jahr erstellt der Geschäftsführer, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführerrat, ein Inventar, einschließlich einer Angabe des Wertes aller Aktiva und Passiva, ebenso wie die Bilanz und die Gewinn-und Verlustrechnung, in denen die Abschreibungen mit in Betracht gezogen wurden.

Jeder Gesellschafter kann den oben genannten Inventar, die Bilanz und die Gewinn-und Verlustrechnung und gegebenenfalls den Bericht der/des statutarischen Prüfer/s, in Übereinstimmung mit Artikel 200 des Gesetzes, am Gesellschaftssitz einsehen.

Art. 12. Gewinnverteilung. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem Jahresabschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar. Fünf Prozent des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet, bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrem Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

**Art. 13. Auflösung - Liquidation.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs, oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters.

Außer in dem Fall der Auflösung durch ein Gerichtsurteil, wird die Auflösung der Gesellschaft ausschließlich von einer Entscheidung der Gesellschafterversammlung beschlossen, welche in Übereinstimmung mit den Voraussetzungen für die Abänderung der Satzung getroffen wurde. Von dem Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft an wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en), der/die kein/e Gesellschafter sein muss/müssen ausgeführt. Die Liquidatoren werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die auch ihre Befugnisse und Vergütung festlegt.

**Art. 14. Allgemeine Bestimmungen.** Alle Punkte, die nicht in der gegenwärtigen Satzung festgelegt sind, unterliegen der bestehenden Gesetzgebung.



# Zeichnung - Einzahlung

Nachdem die Gesellschaftssatzung hiermit erstellt wurde, erklärt KWH, vorgenannt, das ganze Aktienkapital, eingeteilt in achtzehn Millionen zweihunderttausendachthundertdreißig (18.200.830) Serie 1 Anteile ohne Nennwert, vier Millionen sechshunderteinundsechzigtausendsechshundertsiebzig (4.661.670) Serie 2 Anteile ohne Nennwert sowie drei Millionen sechshundertsiebenundsechzigtausendachthundertneununddreißig (3.667.839) Serie 3 Anteile ohne Nennwert im Wege einer Sacheinlage vollständig eingezahlt zu haben. Diese Sacheinlage besteht aus dreihundertachtundzwanzigtausendeinhundertsiebenundsechzig (328.167) Anteile ohne Nennwert, welche 99,9% des gesamten Gesellschaftskapitals von Kennametal Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend unter den Gesetzen Luxemburgs, mit Amtssitz in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 139.714 repräsentieren ("KMT Luxemburg") (die "Eingelegten Anteile").

Aus der so genannten "Declaration of Value" (Werterklärung), welche durch die Geschäftsführer von KWH am 15. Juni 2010 erstellt wurde, geht Folgendes hervor:

- Es existieren keinerlei Vorverkaufsrechte oder irgendwelche anderen mit den Eingelegten Anteilen in Zusammenhang stehenden Rechte, die eine andere Person berechtigen würden, die Eingelegten Anteile an sich übertragen zu lassen. Die Eingelegten Anteile sind nicht durch Verpfändung oder einen Nießbrauch belastet, es existiert keine Berechtigung, einen Pfand oder einen Nießbrauch auf das Vermögen zu erwerben und die Eingelegten Anteile unterliegen keinen sonstigen Bedingungen.
  - Die Eingelegten Anteile sind übertragbar.
- KWH sind keine wichtigen Aspekte bekannt, welche aufgezeigt werden sollten, um die Bewertung der Eingelegten Anteile vornehmen zu können.
- Zum Zwecke der an die Gesellschaft zu tätigende Sacheinlage werden die Eingelegten Anteile mit Wirksamkeit zum 4. Juni 2010 durch die discounted cash flow method ("abgezinster Zahlungsstrom") bewertet.
- In diesem Zusammenhang stellt KWH ausdrücklich fest, dass sich der Gesamtwert der Eingelegten Anteile, nach bestem Wissen und Gewissen der Gesellschaft, auf sechsundzwanzig Millionen fünfhundertdreißigtausenddreihundertneununddreißig amerikanische Dollar (USD 26.530.339) beläuft, was von KWH hiermit als wahrheitsgemäß und fair bestätigt wird.

Diese Werterklärung, nachdem sie von dem Erschienenen und dem Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit derselben zeitgleich einregistriert zu werden.

#### Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft, und wird am 30. Juni 2010 enden.

# Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise EUR 6.500,-.

# Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Gesellschaft wird von folgenden Geschäftsführern verwaltet:

Kategorie A Geschäftsführer:

- Herr Kevin G. Nowe, Vice President, Secretary and General Counsel von Kennametal Inc, geboren am 11. Juli 1952 in Pittsburgh, Pennsylvania, geschäftsansässig in 1600, Technology Way, Latrobe, PA 15650,
- Herr Lawrence J. Lanza, Vice President and Treasurer of Kennametal Inc, geboren am 6. Dezember 1948 in New York Stadt, New York, USA, geschäftsansässig in 1600, Technology Way, Latrobe, PA 15650.

Kategorie B Geschäftsführer:

- Herr Marcel Stephany, Geschäftsführer von Gesellschaften, geboren am 4. September 1951 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, geschäftsansässig in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Großherzogtum Luxemburg.
  - 2. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die deutsche und die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass auf Antrag des Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag desselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, an dem eingangs genannten Datum.

Nachdem die Urkunde dem Erschienenen vorgelesen wurde, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.



Gezeichnet: Schieres - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27872. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,00).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Hinterlegung erteilt.

Luxemburg, den siebten Juli zweitausendzehn. Référence de publication: 2010092598/425.

(100103334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

# WP III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 329.150,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 119.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010080447/11.

(100091606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

## WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 2.824.538,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 119.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010080448/11.

(100091617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

## RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

En date du 8 juin 2010, l'assemblée générale a décidé comme suit:

- l'assemblée générale a pris acte de la démission de Certifica Luxembourg S.à r.l. de son mandat de commissaire avec effet rétroactif au 20 mars 2008. L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire la société à responsabilité limitée European Audit avec siège social à 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette avec effet rétroactif au 20 mars 2008.

Son mandat expirera à l'issue de rassemblée générale de 2011.

- l'assemblée générale a décidé de nommer comme Réviseur d'Entreprise la société anonyme Ernst & Young, avec siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et ceci avec effet rétroactif au 20 mars 2008.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants suivants:
- \* Monsieur Toni KILDUFF, avec adresse professionnelle à 19, Elgin Road, Ballsbridge, IRL- 4 Dublin, Irelande en tant que Administrateur de catégorie 1
- \* Monsieur Ronan KILDUFF, avec adresse professionnelle à 19, Elgin Road, Ballsbridge, IRL- 4 Dublin, Irelande, en tant que Administrateur de catégorie 1
- \* Monsieur Johan DEJANS, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Administrateur de catégorie 2
- \* Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Administrateur de catégorie 2
- \* Madame Isabelle Rosseneu, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Administrateur de catégorie 2.



Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

- l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Roddy KILDUFF de son mandat d'administrateur de catégorie 1 avec effet rétroactif au 16 avril 2010.
- l'assemblée générale a également pris acte de la démission de Monsieur Paul LAMBERTS en tant qu'Administrateur de catégorie 2 et ce avec effet rétroactive au 9 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010080835/35.

(100091274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

# Josten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.231.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010080653/10.

(100090783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

# MassMutual Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 10 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 10 mai 2010 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le mandat de KPMG Audit, S.à r.l, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, a été renouvelé pour une durée prenant fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.
- 2) Les mandats des personnes suivantes agissantes en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:
- Mme Elaine Sarsynski, Chairman and Chief Executive Officer of MassMutual International LLC, née le 21 avril 1955 à Northampton, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Barndoor Hill Drive 75, Suffield, Connecticut 06078, Etats-Unis d'Amérique;
- M. John Miller Jr, Senior Managing Director and Chief Financial Officer of MassMutual International LLC, né le 28 mai 1951 à Hackensack, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 55 Pingrove Circle, East Longmeadow, Massachusetts 01028, Etats-Unis d'Amérique;

La personne suivante a été nommée administrateur de la Société pour une durée prenant fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

- M. Rodney J. Dillman, Président of MassMutual International LLC and Senior Vice Président of Massachusetts Mutual Life Insurance Company, bom on July 3, 1952 in Ohio, United States of America, residing at 15 Catherine Lane, Suffield, Connecticut.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010081647/33.

(100091685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck